

Consortium PEC

Avenant n°3 à la Convention de financement Pour la réalisation d'une plateforme numérique PEC

Entre :

Université Toulouse III – Paul Sabatier, gestionnaire du consortium PEC,
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Sise 118 Route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 09,
SIRET n°193 113 842 000 10 – code APE : 8542 Z,
Représentée par sa Présidente, Mme Odile RAUZY,

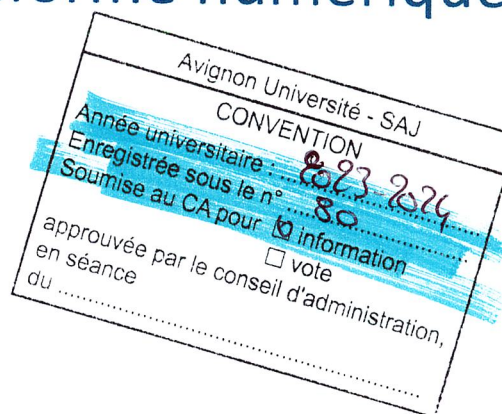
D'une part,

Et

Avignon Université,
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Sise à : 74 rue Louis Pasteur, 84029 AVIGNON cedex 1
Représentée par son Président, M. Georges LINARES,

D'autre part,

Convienient de ce qui suit :



Préambule

Le projet de nouvelle plateforme PEC, issu d'une consultation des régions (en 2017), validé lors du Conseil d'orientation du consortium PEC (en 2018), prévoit une pérennisation de la base technique PEC préexistante ainsi que la simplification de l'usage de la plateforme et l'intégration d'éléments pédagogiques. La mise en production de ce projet, qui devait initialement débuter en 2021, a été retardée. La totalité du budget qui lui a été alloué en 2023 n'a pas été utilisé.

Article 1 – Livrable de la nouvelle plateforme

Après les deux reports précédents correspondants aux deux premiers avenants à la convention de financement pour la réalisation d'une plateforme numérique PEC, le projet de nouvelle plateforme défini dans le cahier des charges de mai 2021 prévoit un livrable en 2024.

Article 2 - Gestion pluriannuelle

Afin de faciliter la gestion du projet, une opération pluriannuelle est mise en place sur les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

Article 3 - Engagement du consortium

En conséquence le point 2 de la convention sur l'engagement du Consortium est modifié comme suit :

« Le consortium s'engage pour l'année 2024 à utiliser les fonds versés par l'établissement pour la réalisation d'une plateforme numérique. »

La partie restante de l'article visé ne subit aucun changement.

Article 4 – Autres articles

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Article 5 – Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par les parties.

Fait à Avignon en deux exemplaires originaux.

Pour Université Toulouse III-Paul Sabatier

Date :

Nom : **Mme Odile RAUZY**

Titre : **Présidente de l'Université Toulouse III–Paul Sabatier, Université gestionnaire du Consortium PEC**

Signature :

Pour la Présidente,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Julien SAINT-LAURENT



Pour Avignon Université

Date :

Nom : **M. Georges LINARES**

Titre : **Président d'Avignon Université**

Signature :